

Qu'est-ce qu'un Schéma de Développement Communal ?

Le Schéma de Développement Communal (SDC) est un document stratégique qui guide l'aménagement et l'évolution du territoire de la commune. Il fixe une vision partagée pour organiser les grands enjeux : logement, mobilité, nature, économie, services, prise en compte des risques naturels ... Ce n'est pas un règlement strict, mais un cadre d'orientation qui sert de référence pour l'analyse des demandes de permis d'urbanisme.

Pourquoi un SDC ?

Le SDC permet de :

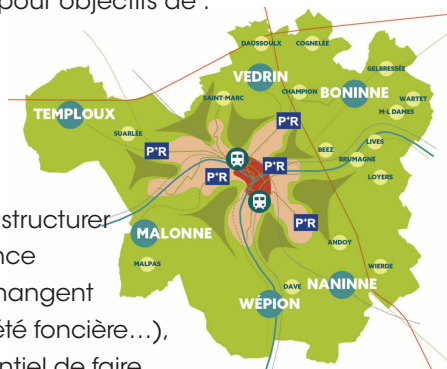
- construire une vision politique et collective pour l'avenir du territoire ;
- orienter les investissements publics et privés ;
- donner de la cohérence aux différentes politiques locales (logement, mobilité, climat...) ;
- préserver les ressources naturelles, les paysages, le patrimoine ;
- soutenir le dynamisme économique en renforçant l'attractivité des commerces et la qualité des services à la population ;
- faciliter la prise de décision pour les autorités et les porteurs de projets.

Retour sur le Schéma de 2012 : une vision avant-gardiste

En 2012, Namur adoptait son premier SDC, élaboré collectivement avec de nombreux acteurs et citoyens. Ce document innovant avait pour objectifs de :

- lutter contre l'étalement urbain ;
- diminuer la dépendance automobile ;
- préserver les réseaux écologiques et les ressources naturelles ;
- renforcer l'attractivité du territoire.

L'évaluation du SDC a montré son efficacité pour structurer les décisions communales et renforcer la cohérence des politiques. Mais le territoire évolue, les défis changent (changement climatique, inclusion sociale, sobriété foncière...), le cadre législatif wallon évolue... Il est donc essentiel de faire évoluer le SDC pour qu'il accompagne au mieux ces nouvelles réalités.



Le nouveau SDC à l'horizon 2050 permettra :

- d'adapter le schéma aux réalités du terrain et aux nouvelles formes urbaines ;
- de mieux intégrer les enjeux climatiques et sociaux ;
- de rendre l'outil plus lisible et accessible à tous.

Comment va se dérouler la révision ?

Pour élaborer son nouveau Schéma de Développement Communal, la Ville de Namur lance un marché public qui sera attribué fin 2025. Il s'agit de confier à une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, paysagistes, juristes, etc.) la mission d'accompagner la Ville dans l'analyse du territoire, la définition des enjeux et l'élaboration du futur document.

Ce processus s'étalera sur plusieurs années et comprendra différentes étapes clés :

- fin 2025 : lancement du marché public pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire;
- diagnostic complet du territoire (mobilité, habitat, environnement, paysages);
- élaboration des orientations et d'un avant-projet de schéma;
- évaluation environnementale de l'avant-projet de schéma- Adoption provisoire du projet adapté suite à l'évaluation;
- enquête publique ouverte à tous et consultation des instances;
- modifications et adoption définitive par le Conseil communal;
- transmission à la Région wallonne;
- suivi régulier.

Une démarche participative : le rôle central du NID

Pour construire ce nouveau Schéma, la Ville veut associer pleinement les habitants.

Le NID (Namur Intelligente et Durable) sera le lien privilégié entre la Ville et les citoyens :

- information sur le projet ;
- organisation d'ateliers, balades urbaines, conférences ;
- plateformes de participation en ligne ;
- information et consultations dans les quartiers.

*« Le territoire, c'est notre affaire à tous »
Pour une ville à vivre, à partager, à protéger.*

Plus d'informations

Le NID • Esplanade de la Confluence 1 • 5000 Namur
+32 81 24 72 94 • le-nid@ville.namur.be • www.le-nid.be

